

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Le 15 novembre 2021 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri DAUCÉ, Maire.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Serge AUBERT, Mohamed EL YAZIDI, Didier BELLAMY, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Jeannine COLLET, Laurence NICOLAS, Franck CHAUVEL, Patrice GOUALLIER, Jean-Michel RENAUD, Éline FROTIN, Anne DELAUNAY, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Christine ROUSSIN, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU, Gwénaëlle LORRET, Raphaëlle CARDON.

Absente ayant donné procuration : Laurence DUFOUR (procuration à Catherine DESCAMPS).

Secrétaire de séance : Franck CHAUVEL.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2021

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à approuver, s'ils en sont d'accord, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 11 octobre dernier. Avant cela, il rappelle cependant les termes du règlement intérieur du Conseil municipal, en particulier ses articles 21 et 22, respectivement consacrés aux procès-verbaux et aux comptes rendus. Il fait observer que tant la rédaction, que les délais de mise à disposition au public de ces documents par la Municipalité sont conformes au règlement intérieur du Conseil municipal, lequel a été approuvé à l'unanimité de l'Assemblée en octobre 2020. Il demande donc que cesse désormais les polémiques stériles de ces derniers mois à ce sujet. Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021 est ensuite mis aux voix et est adopté à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

PRÉSENTATIONS

En début de Conseil municipal, deux présentations sont proposées. La première est consacrée à l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée par deux stagiaires du CCAS au 1^{er} semestre 2021. Malgré un panel de participation un peu trop faible, cette ABS, principalement ciblée sur les mobilités, met toutefois en lumière certains points de vigilance intéressants. Elle pourrait déboucher ultérieurement sur la mise en place d'actions concrètes. La seconde présentation porte sur la suite du projet de requalification du chemin creux de la Houltais. En effet, après la phase de dépollution réalisée à la fin de l'été dernier, une nouvelle étape va être engagée cet hiver, avec la renaturation du chemin sur toute sa longueur. Mme Catherine DESCAMPS expose les travaux projetés dans ce cadre. Elle annonce que la consultation des entreprises devrait être très prochainement lancée, pour des travaux prévus de janvier à mars 2022.

DÉLIBÉRATIONS

Détermination du nombre de postes d'adjoint et indemnités des élus

La démission de M. Patrice GOUALLIER de ses fonctions d'adjoint au Maire a officiellement pris effet le 8 novembre 2021. Suite à cette démission, M. le Maire indique avoir remis la délégation à la vie économique à M. Laurent BEUCHET, 2^{ème} adjoint, et la délégation aux finances à M. Serge AUBERT, Conseiller municipal (la gestion du personnel ne faisant pour sa part plus l'objet d'une délégation). Dans ces conditions, le Conseil municipal accepte, par 18 voix « Pour », 2 voix « Contre » et 7 abstentions, de réduire à cinq le nombre des adjoints au Maire de Romillé. La modification intervenue au sein de l'exécutif implique de redélibérer sur le montant des indemnités de fonction des élus. Le Conseil municipal décide, par 20 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 6 abstentions, de maintenir celles-ci à leur niveau précédent, soit : 1 505,19 € brut mensuel pour le Maire, 600,91 € pour un adjoint, et 300,26 € pour un conseiller disposant d'une délégation.

Rapport d'activités et de développement durable 2020 de Rennes Métropole

M. le Maire présente à l'Assemblée, comme le veut l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel d'activités et de développement durable 2020 de Rennes Métropole. Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

Avenant à la convention avec l'APRAS relative au dispositif « SORTIR ! »

Par 25 voix « Pour » et 2 abstentions, le Conseil municipal valide l'adhésion de la Commune au projet « Coup de Pouce » du dispositif « SORTIR ! » et autorise le Maire à signer l'avenant afférent à cette convention. Il s'agit de favoriser la reprise des activités de loisirs, culturelles et sportives, en majorant pour cela les aides octroyées au public bénéficiaire.

Convention de partenariat pluriannuel avec l'association Arc-en-Ciel

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de partenariat projetée entre l'association arc-en-Ciel et la Commune. L'objectif est de définir les conditions dans lesquelles les deux partenaires œuvrent ensemble pour renforcer l'offre culturelle à Romillé, en mettant en place une programmation dans ce domaine et en développant les pratiques artistiques pour les habitants.

Attributions de diverses subvention

La compagnie associative Staccato proposera à Romillé, en 2022, et à l'initiative de l'association Arc-en-Ciel, un spectacle participatif adapté de la pièce « Le Dragon » d'Evgueni Schwartz. Pour aider à la mise en place de cet événement, le Conseil municipal décide d'accorder à Staccato une subvention de 3 500 € et autorise le Maire une convention fixant le cadre du partenariat défini entre les parties (3 abstentions). Le Conseil municipal alloue par ailleurs une subvention financière de 1 500,00 € à l'Association Sportive de Romillé, section cyclisme, pour l'organisation de la course cycliste féminine du 10 octobre dernier.

Nouvelle convention d'utilisation de la salle du Pré Vert

Suite à l'avis défavorable (aujourd'hui levé) émis par la Commission de sécurité en 2019 à la poursuite d'exploitation du Pré Vert, les procédures d'accueil des utilisateurs ont été revues. Une nouvelle convention d'utilisation de la salle a été établie, prévoyant notamment la présence d'un « référent sécurité » de l'organisateur lors des manifestations de moins de 300 personnes (une société de sécurité représentant le maire lors des événements de plus de 300 personnes). Le Conseil municipal valide à l'unanimité les termes de cette nouvelle convention.

Décisions budgétaires modificative

Par 21 voix « Pour » et 6 abstentions, le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 3 au budget principal de la Commune, qui a pour objet d'ajuster certains crédits de dépenses aux besoins effectifs de l'exercice. Cela concerne notamment les charges de personnel, les travaux en régies ainsi que les immobilisations corporelles. Il approuve également, à l'unanimité cette fois, la décision modificative n° 1 relative au budget annexe « Le Pré Vert ».

Tranche 2 du lotissement du Champ Rouatard - Avenant n° 2 au lot « espaces verts »

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la conclusion d'un avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise Poisson Paysages pour les travaux d'aménagement des espaces verts du lotissement du Champ Rouatard (Tranche 2). Cet avenant supprime certaines prestations initialement dues par l'entreprise, devenues sans objet. Le montant du marché passé avec cette entreprise est en conséquence ramené à 36 117,05 € HT.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée, depuis la séance du 11 octobre dernier. Il s'agit :

- ◆ de la renonciation au droit de préemption urbain dont dispose la Commune (par délégation de Rennes Métropole) sur deux biens récemment mis en vente.
- ◆ des différentes concessions funéraires qu'il vient de délivrer.
- ◆ de la location à M. Killian FRÉGÉAC, pour une durée de 3 ans à compter du 15 octobre 2021, du logement communal de type 2 situé au 18 place de l'Église Saint-Martin (au-dessus de la boucherie), moyennant le versement d'un loyer mensuel de 333,29 €.
- ◆ du marché de travaux de couverture passé avec l'entreprise DESILLES COUVERTURE sise ZA le Haut Montigné à Torcé, pour l'opération de rénovation énergétique et de mise aux normes du groupe scolaire – programme 2020.